

Communiqué de la Fédération Sud Santé Sociaux
Lundi 20 novembre 2009

Réunie en Conseil Fédéral les 25, 26 et 27 novembre 2009, la fédération Sud Santé Sociaux appelle l'ensemble des salariés des établissements médico sociaux et sociaux de la Convention Collective du 15 mars 1966, à se mobiliser contre le nouveau projet patronal.

Depuis 2005 et comme au premier semestre 2009, la résistance des salariés syndiqués et non syndiqués a permis de mettre en échec les différentes tentatives de refonte de la CC 66 par les syndicats patronaux FEGAPEI-SOP et SNASEA.

Depuis le mois d'Octobre une nouvelle phase de négociations s'est ouverte sur 12 nouvelles propositions patronales qui sont toujours aussi inacceptables.

Mise en place de filières qui entraînent la disparition des annexes et de leur contenu, baisse des rémunérations et individualisation des salaires par l'introduction de positions intermédiaires d'emplois, pertes massives de congés conventionnels, introduction du « forfait jours » pour les personnels non cadres, complémentaire santé obligatoire, etc. sont autant de propositions qui ne visent qu'à baisser le coup du travail, briser les cadres collectifs de travail et ouvrir la voie à la marchandisation du travail social et médico social.

Depuis la loi 2002 les restructurations, fusions, absorptions d'établissements se multiplient, la loi HPST vient aggraver et accélérer ce processus, qui comme dans les hôpitaux va réduire l'offre de prises en charges médico sociales, livrer au secteur privé lucratif des pans entiers de services médico sociaux...

La Fédération Sud Santé Sociaux appelle tous les salariés organisés ou non en collectifs et en intersyndicales à participer à un plan de riposte déclinés sur plusieurs étapes :

- Le 10 décembre date de la prochaine CNP, appel à la grève et à la mobilisation dans les établissements et les départements pour informer les salariés, débattre avec eux sur le nouveau projet patronal ;
- Initier un temps fort de mobilisation nationale le 3 février. Appel à une journée nationale de grève et de manifestations. A Paris devant le ministère et à Toulouse pour l'ensemble des salariés de la CC 66 du sud est et sud ouest de la France.
- En Mars mise en place d'une assemblée générale des salariés en lutte pour organiser la suite des mobilisations par exemple une manifestation nationale sur la paritaire de juin.

Le projet patronal n'est pas amendable ni négociable.

Tous en lutte pour l'amélioration de la CC 66, pour les salaires et l'amélioration des conditions de travail de prise en charge médico sociales des populations.